

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 03 04 2019

L'Assemblée générale se tient au Transfo à 20H00. Elle est présidée par Laurence CROCHET sa Présidente, assistée de Philippe MORACIN, vice-président, Manon GUILLAUDEUX, Trésorière et Antoine CRASTES, Directeur. Sont présents membres bénévoles de l'association, P HAY, Maire de la Montagne et élu(e)s de la municipalité, adhérents et parents de La Montagne.

L'Ordre du jour posé était la présentation de la situation de l'ADELE et la mise en débat des décisions que l'association serait amenée à prendre.

Eléments d'information portés à la connaissance des familles par Laurence CROCHET

- **Sont rappelés l'objet de l'ADELE, son fonctionnement, son organisation et ses partenariats.** A ce titre, la Ville est citée comme le partenaire privilégié avec une Convention tri annuelle (renouvelé début 2019) et une subvention de la Ville dont le montant est fixé à 60 093 € pour l'année 2019.
- **Sont portés à connaissance les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur l'ADèLE :** complexité administrative et réglementaire, attentes nouvelles des familles (accueil des enfants de 3 ans, ouverture dès 7 h 30), obligation de sécuriser et de professionnaliser les personnels (recours au CDI pour les animateurs du mercredi, formations), nécessité de délester les bénévoles de mission administratives lourdes.
- **Sont présentés les choix mis en œuvre par l'ADELE :** recrutement en 2018 d'un directeur avec un niveau de formation conforme aux attendus de la mission (gestion administrative, financières, gestion des ressources humaines, organisation et mise en œuvre du projet pédagogique, suivi des actions et activités éducatives...); un audit du fonctionnement conduit par le directeur dès son arrivée et des propositions validées en CA (reprise en main de dysfonctionnements, restructuration de l'accueil avec l'acquisition d'un logiciel d'accueil et suivi des dossiers familles, gestion sécurisée des données de l'association, le remplacement de matériels cassés ou obsolètes); augmentation de la capacité d'accueil des + de 6 ans de 36 à 48 enfants pour répondre à la demande et recrutement d'un animateur CDI supplémentaire (impossible pour les 4-5 ans du fait des locaux inadaptés).
- **Sont également présentés les sujets identifiés mais non mis en œuvre :** recrutement d'un animateur permanent, en soutien au directeur sur des missions d'animation et coordination des animateurs et pouvant exercer des fonctions de direction pendant certaines période de l'année (5 semaines) - principe de ce recrutement validé en CA du 12/12/2017; accueil des enfants de 3 ans; développement d'actions passerelles entre l'ADELE et l'AJI pour les 10-12 ans ; ouverture de l'ADELE dès 7 h 30 ; refonte des tarifs

nécessaires; besoin d'externaliser la gestion de la paie du fait de la complexité réglementaire (estimation du cout de l'externalisation : 3700 €); amélioration des locaux (demandes en cours).

- **Sont portés à connaissance des éléments financiers d'évolution et de comparaison** : en 10 ans, le nombre de journées-enfants réalisées a crû de 41,42 %, le budget de l'association a connu une évolution de 112 % et la subvention de la Ville a crû de + 37,45 % ; les financements de la CAF sont en réduction ; le poids actuel de la subvention de la Ville par journées enfants est aujourd'hui de 10 € 46 alors que dans d'autres structures associatives il est aux environs de 22 €.
- **Sont présentés en conclusion les incidences de ces évolutions et restructuration** : les fonds propres de l'association n'ont cessé de baisser passant de 48 256 € en 2010 à 36 920 € en 2017 ; une augmentation notables des charges salariales non compensée par les recettes familles : l'ADELE dans son fonctionnement vient de passer un seuil ; augmentation des charges de + 9 % entre 2018 et 2019 ; le budget prévisionnel 2019 faisait état d'un déficit de 60 871.03 € et n'a pu être voté en décembre 2018 par le CA.

Au regard de cette situation, l'ADELE a informé la Ville de son incapacité à poursuivre l'activité au-delà du mois de juin et a demandé que la subvention soit de 115 000 € (soit + 54 997 €) ; elle a également informé que l'ADELE ne pourrait pas proposer de mini-camps cette année dû au retard pris dans l'organisation. La Municipalité a refusé d'accorder cette aide et a proposé de reprendre l'activité en demandant cependant à l'association d'assurer l'été. Une solution non acceptable pour l'ADELE qui, si elle doit dissoudre l'association, devra entreprendre de nombreuses démarches qui prendront du temps et coûteront à l'association qui n'a pas de budget pour 2019.

Éléments d'information portés à connaissance des familles par Pierre HAY, maire de La Montagne :

- **Est rappelé l'attachement au travail réalisé par l'ADELE** qui est un des trois piliers de la prise en charge des enfants et des jeunes au niveau de la commune (les autres étant le service enfance jeunesse et l'AJI)
- **Est rappelé l'attachement à la vie associative ;**
- **Est rappelé que l'association est souveraine dans ces choix** qu'elle doit ensuite les assumer
- **Est souligné l'effort demandé aux services municipaux** pour poursuivre le service public avec des budgets constants voire moindres
- **Est rappelé que la Convention liant l'ADELE à la Ville a été établie sans évoquer les difficultés à venir et l'augmentation de budget**

La décision de la municipalité est donc de ne pas soutenir l'ADELE à hauteur de la demande alors que la convention vient d'être signée pour 3 ans et l'engagement est de maintenir sur la commune une offre d'accueil de loisirs pour que le service soit pérennisé quelques soient les décisions de l'association, et ce à partir de septembre.

Relevé d'échanges du débat :

- **Regret que ces problèmes ne soient portés à connaissance des familles que maintenant ;** le problème du mercredi et de ses incidences a été évoquée il y a 18 mois et non pris en compte ; inquiétudes sur l'été : attente d'une solution par l'ADELE ou la Ville.
- **Intérêt de maintenir une structure associative pour assurer l'accueil de loisirs :** avis positif de la part des familles et intérêt moindre pour la Ville car l'association montre ses limites sur le fonctionnement et la gestion et à un coût important.
- **Reconnaissance des familles sur le travail réalisé par l'ADELE** et sur la qualité de l'accueil et des activités.
- **Aucune remise en cause, ni de questionnement des familles sur la somme de 50 000 €** demandée par l'ADELE : demande à la Ville d'assumer ses choix à savoir donner les moyens à l'ADELE pour développer les loisirs sur La Montagne et répondre aux familles ou développer un service municipal, assumé, mais avec également des moyens à hauteur des besoins et attentes des familles avec un projet éducatif performant.
- **Regret de la Ville que l'association ne puisse assumer l'été** alors que la Ville proposait d'accorder 8/12 de la subvention pour 2019, si l'association n'a pas préparé l'été, "elle a failli dans ses obligations telles que définies dans la convention"
ADELE : le coût de l'été n'égale pas 2 /12, la liquidation d'une association prend du temp et un coût, si on poursuit l'été, c'est plutôt en novembre qu'on cessera. Or, sans budget, les capacités de trésorerie sont fin juin et nous n'avons aucune garantie de soutien de la Ville en cas de déficit.
- **Regret de la Ville de découvrir les difficultés maintenant :**
ADELE : des alertes ont été posées depuis 10 ans, obligeant l'association à se débrouiller et à puiser dans les fonds propres, la situation actuelle n'est donc pas une découverte ; la Ville savait que le nouveau directeur ferait un "audit" de l'association et que cela aurait une incidence.
- **La réalité des données financières avancées par l'ADELE et par la Ville :** certains points nécessitent d'être éclairés et remis à plat : on note que l'interprétation des sommes avancées n'est pas partagée entre la Ville et l'ADELE.
- **Impression que les deux parties ne se parlent pas :** il faut un projet qui soit travaillé conjointement.

Questions posées lors du débat

- **Sur le cout d'un service municipalisé** au regard du cout associatif : est-on certain que cela coutera moins cher ? comment la mairie va fonctionner avec un budget moindre ? comment allez-vous recruter ? Est-ce qu'un service communal, avec le même niveau de service, très bien géré, va pouvoir coûter moins cher ?
Mairie : La question n'a pas été étudiée par la Ville.
- **Sur le financement des TAP aujourd'hui supprimés par le passage à la semaine à 4 jours :** une somme de 300 000 € annoncée en réunion PEDT dont il faut vérifier la véracité.
- **Sur le niveau de service acceptable pour permettre l'équilibre budgétaire :** il existe un niveau possible en réduisant les capacités d'accueil ou l'offre mais cela ne correspond plus au projet associatif.

→ **Sur les tarifs, certains étant prêts à payer plus :**

ADELE : le service est déjà cher et il est difficile d'augmenter les tarifs ; par contre, une remise à plat de la grille pourrait avoir des effets positifs.

→ **Sur la fréquentation assez basse des enfants de La Montagne du centre de loisirs :** quelle explication ? on peut présumer que la demande peut encore augmenter : comment répondez-vous à cette demande ? comment prendre en compte le développement de la Ville et donc l'arrivée de familles ?

→ **Sur la comparaison avec d'autres collectivités et d'autres structures qui montrent un financement municipal plus important :** la question est posée des priorités de la Municipalité accordées à l'enfance sur La Montagne.

CONCLUSION :

Il apparaît que l'ADELE et la Ville sont en accord sur les objectifs, sur le projet éducatif et pédagogique mais un désaccord est posé sur les moyens pour le mettre en œuvre.

Il semble nécessaire d'enclencher de nouvelles discussions pour reposer certains éléments financiers et techniques et voir également la question de l'été qui est urgente.

La position des parties n'est pas définitive ; pour dénoncer la Convention il y a un délai de 3 mois et une dissolution de l'Association nécessite un vote des adhérents.

L'ADELE va solliciter une nouvelle rencontre avec la Ville pour travailler et étudier des solutions à court et moyen terme et une nouvelle AG Extraordinaire sera organisée en mai 2019 pour partager l'avancée de la situation, informer des décisions et des perspectives et si cela est inévitable soumettre au vote la dissolution de l'association.

Laurence CROCHET

Philippe MORACIN

Présidente

Vice-président

